

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

### Extrait

## DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE REVEL

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres Afférents au CCAS : 10

En exercice : 10

**PRESENTS 8** : Sandrine GAYET-Patrick HERVE- Caroline DRIOL-Hélène BOUSSANT-Franck GENEVAUX- Nicole ANGELIER- Amandine DELATOUCHE- Cathy PELOSO

**ABSENTS** : 0

Qui ont pris part au vote :

**PROCURATIONS** : Coralie BOURDELAIN à Patrick HERVE . Geneviève COURSIMAULT à Cathy PELOSO

Date de la convocation

11 juin 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **Délibération n°4**

**OBJET** : Délibération relative à l'octroi d'une aide financière sur la base du dispositif « Coup de pouce »

Le rapporteur expose :

Le projet de Mme Camille POULAIN a été présenté au conseil d'administration lors de sa réunion du 18 avril courant. Celui-ci a retenu toute son attention et un avis favorable a été émis.

Il est donc proposé et soumis à délibération :

- de retenir le projet de cette personne dans le cadre du dispositif,
- de participer sur le BP 2024 financièrement à hauteur de : 300 €

Le Conseil, après délibération :

- Accepte de retenir le projet de cette personne dans le cadre du dispositif,
- Accepte le financement du projet à hauteur de **300 €**.

**Il est voté à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 18 juin 2024

Pour Copie Conforme,

La secrétaire,



Caroline DRIOL

La Vice-Présidente,



Sandrine GAYET